



**ADHÉSION DE VOTRE ASSOCIATION
AU PROJET DU COMITÉ RÉGIONAL
DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET
D'ÉDUCATION POPULAIRE DE
NOUVELLE-AQUITAINE**





01. QUELLES PERSPECTIVES POUR LE CRAJEP N-A ?

La Nouvelle-Aquitaine, comme le reste de la France et de l'Europe, traverse une période critique où les défis politiques, sociaux et environnementaux s'entremêlent. Les politiques régionales, nationales et européennes influencent directement la vie de nos concitoyens, et il devient essentiel que la jeunesse et l'éducation populaire soient parties prenantes de ces discussions cruciales. Face à ces enjeux, le réseau JEP doit faire corps. L'engagement collectif de nos associations est le socle sur lequel nous bâtissons un avenir meilleur. Unis par une vision commune, nous pourrons répondre de manière plus efficace aux défis qui se dressent devant nous. En tant que réseau, nous devons assumer une mission de veille constante.

Être à l'affût des évolutions politiques, économiques et sociales nous permettra de mieux anticiper les besoins de la jeunesse et de structurer nos actions en conséquence. La visibilité est le levier de l'influence.

Nous devons renforcer notre présence médiatique, élargir notre audience et asseoir notre notoriété pour être des interlocuteurs incontournables dans les débats publics. La force de notre réseau réside dans notre capacité à tisser des liens solides entre nos associations. Se sentir écouté et représenté au sein des instances politiques et décisionnelles est un droit que nous devons revendiquer.

La mobilisation de nos jeunes et de nos animateurs est notre meilleure arme. Ensemble, nous pouvons agir de manière concrète pour influencer les politiques publiques et contribuer à la construction d'une société plus juste et équitable.

Enfin, la congruence entre nos valeurs, nos pratiques et nos politiques est fondamentale. Nous devons œuvrer à éliminer toute dissonance qui pourrait compromettre l'intégrité de notre engagement. Il est temps d'aligner nos actions sur nos convictions profondes.

La co-présidence du CRAJEP N-A (Hélène ALONZO représentant Léo Lagrange Sud-Ouest) et Christophe SAUVAUD représentant l'Union Régionale des FRANCAS de Nouvelle-Aquitaine

LE CRAJEP N-A est une coordination, une plateforme d'associations, d'unions, de fédérations et de mouvements régionaux, eux mêmes créés de manière volontaire et possédant l'agrément Jeunesse Éducation Populaire.

Il se fixe des objectifs d'informations réciproque, la concertation, la réflexion, la coopération, l'expression et l'action commune au niveau régional, d'associations de jeunesse, d'éducation populaire et de développement social.

But

Pour l'ensemble de ses actions, il se donne pour but de contribuer à la mise en oeuvre d'une politique globale de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation populaire dans leurs dimensions éducatives, culturelles, sociales et économiques. Il agira auprès de toutes instances régionales afin de promouvoir ces objectifs.



02.

PRÉSENTATION

Missions

Être un observatoire des pratiques et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes.

Représenter et fédérer les associations de jeunesse et d'éducation populaire
Valoriser les associations de jeunesse et d'éducation populaire et promouvoir la modernité de leurs valeurs.

Objectifs

Favoriser l'expression et la valorisation des pratiques d'éducation populaire et de jeunesse dans les territoires de la région Nouvelle-Aquitaine.

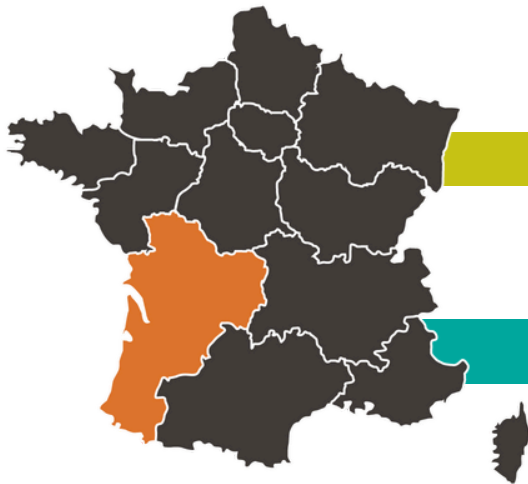
Travailler à des objets communs de recherches, d'actions et de promotion dans le champs de l'éducation populaire et de jeunesse,

Représenter le champs de l'éducation populaire et de jeunesse auprès des pouvoir publics et des institutions en région Nouvelle-Aquitaine.

Militer pour la reconnaissance de la vie associative dans le champs de l'éducation populaire et de la jeunesse ainsi que des moyens nécessaires à la sécurisation des financements.

03. LE CRAJEP N-A EN CHIFFRES

Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire de Nouvelle-Aquitaine



29 adhérentes

16 administrateur·rices

2 co-président·es

2 salarié.es

200 000 € budget

Nos 29 adhérentes

Collège 1

associations à représentation régionale
membres du CNAJEP



Collège 2

associations régionales possédant
l'agrément jeunesse éducation populaire



04. PARTIES PRENANTES & MISSIONS

Adhérente active

- o adhère via une cotisation
- o s'implique dans les projets et instances internes
- o membre du groupe ressource
- o accès aux fonctions de représentation
- o accès aux informations et actualités du réseau JEP

CA

Anime une réunion du CA 1 fois par mois (en alternance une demi-journée en visio / une journée en présentiel)

Anime une AG par an (une journée en présentiel)

Adhérente sympathisante

- o adhère via une cotisation
- o accès aux informations et actualités du réseau JEP

Missions

- Mettre en oeuvre les décisions de l'Assemblée Générale,
- Élire les représentant.es de chaque commission et définir ses attributions,
- Piloter les orientations du CRAJEP N-A, accompagner et évaluer leur mise en oeuvre,
- Nommer, valider et définir les représentations extérieures,
- Instruire les questions qui seront soumises à l'Assemblée Générale,
- Valider l'organisation du travail des salarié.e.s, l'organigramme et les contrats de travail.

Groupe Ressource

Président.es de commissions :

- Finances
- Représentations
- Organisation/gestion

Missions

Pour mettre en oeuvre ses missions, le CA se dote de commissions de travail pilotées et animées par les associations adhérentes et coordonner par l'équipe salariée

Salarié.es

Anime une réunion de coordination par semaine en présentiel

Participe à une réunion de bureau toutes les 2 semaines (1h en visio)

Participe à une réunion de CA par mois (en alternance une demi-journée en visio / une journée en présentiel)

Anime une AG par an (en présentiel)

Missions

- Chargé.e de mission
Animer des projets jeunesse et éducation populaire
Mettre en oeuvre l'axe recherche du CRAJEP N-A
Assurer le fonctionnement administratif et budgétaire des projets
- Coordinateur.rice de l'association
Pilotage du fonctionnement interne
Pilote les projets du CRAJEP N-A

05. ORGANIGRAMME

Conseil d'Administration comme pierre angulaire du réseau,
au cœur de l'organisation

Des commissions thématiques animées par des membres du CA mandaté.es.
Une équipe salariée au service du projet associatif : coordination des travaux
portés par les associations adhérentes actives



06. INSTANCES

Assemblée Générale Extra-ordinaire

Occasionnellement

> Finalités

Opérer un changement statutaire

Peut être convoquée par le.a président.e ou à la demande des deux tiers des

Modalités

Adhérentes à jour de leur cotisation

Convocation avec délai de prévenance de 15 jours

Participant.es

Toutes les adhérentes à jour de leur cotisation

Assemblée Générale du réseau

Anime une réunion tous les 2 mois (une journée en présentiel)

> Finalités

“Organe souverain du CRAJEP N-A, est le lieu d’expression, de réflexion, d’échanges et de dialogues des associations qui le composent” art-5 des statuts

Modalités

Convoqué par le.a président.e par mail ou par courrier postal un mois au moins avant la date fixée

Participant.es

Toutes les adhérentes à jour de leur cotisation

Assemblée Générale Ordinaire

Une rencontre annuelle statutaire (une journée en présentiel)

> Finalités

Entendre le rapport moral du.de la président.e

Échanger sur et voter les rapports d’activités et financiers de l’exercice clos

Se prononcer sur l’affectation du résultat

Débattre et valider les rapports d’orientation et le budget ad hoc

Voter la composition du CA

Modalités

Convoqué par le.a président.e par mail ou par courrier postal un mois avant la date fixée

Participant.es

Toutes les adhérentes à jour de leur cotisation

CA

Une réunion tous les mois (en alternance une demi-journée en visio et une journée en présentiel) + possibilité de réunion de groupe ressource (membres actives + membre du bureau)

> Finalités

Dédier les rencontres du CA au service du projet et des organisations
Identifier le groupe ressource comme collectif œuvrant au développement du projet

Modalités

Convoqué par le.a président.e par mail ou par courrier postal un mois au moins avant la date fixée

Participantes

Toutes les adhérentes élues au Conseil d'Administration

Groupe Ressource

Réuni les Président.es de commissions

- Organise les CA

Commission finances

Président.e de la commission : trésorièr.e du CRAJEP N-A

- Adapte la stratégie financière aux orientations du CA
- Veille et recherche de financements pour l'ensemble des associations adhérentes

Commission représentations

Président.e de la commission : co-président.e du CRAJEP N-A

- Informer les associations adhérentes des sollicitations d'espace de représentation
- Positionnement des mandats de représentation
- Reporting

Commission organisation-gestion

Président.e de la commission : co-président.e du CRAJEP N-A

- Mandat RH : veiller au bien-être des salariés
- Formalisation de la charte, du Règlement Intérieur et des Statuts
- Mise en place de process et d'outils de suivi/gestion

09. LES REPRÉSENTATIONS



ESPACES ANIMÉS PAR L'ÉTAT

CRJSVA

Médailles
jeunesse
et sport

Comité
Régional
du
FONJEP

COPIL
SNU

CESER : Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

COREMOB : Comité Régionale de la Mobilité

CRESS : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

ESPACES CO-ANIMÉS PAR L'ÉTAT ET LA RÉGION

CTJ

Comité
régional
du service
civique

CNAJEP : Comité National des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire

CRJSVA : Commission Régionale de la Jeunesse, des Sport et de la Vie Associative

ESPACES ANIMÉS PAR LA RÉGION

CESER

CoRéMob

Comité de
suivi des
fonds
européens

CTJ : Conférence Territoriale de la Jeunesse

DIPA : Diversité et Participation

FONJEP : Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

AUTRES ESPACES

Comité
de filière
HEXOPEE

MANA

CRESS

Info
Jeunes
NA

ISIAT : Pôle Carrières Sociales IUT Bordeaux-Montaigne

MANA : Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine

COPIL
RNEP

ISIAT

CNAJEP

RNEP : Rencontres Nationales de l'Éducation Populaire

SNU : Service National Universel

CADRAGE DES MANDATS DE REPRESENTATION

L'Assemblée Générale du CRAJEP N-A décide collectivement et annuellement des mandats de représentation.

Avec la convocation à l'AG, les associations adhérentes reçoivent un document faisant état de tous les espaces de représentation auxquels participe le CRAJEP N-A.

Les mandats de représentation sont ouverts aux associations actives au sein du CRAJEP N-A : participant aux instances ouvertes et impliquées sur au moins un projet porté par le CRAJEP N-A.

Lors de l'AG, chaque association active peut se positionner sur un mandat de représentation. Après présentation de ses motivations pour porter ce mandat auprès de l'AG, cette dernière délibérera et donnera, le cas échéant, pouvoir à l'association candidate pour porter le mandat.

L'association mandatée s'organisera en interne pour le portage de cette représentation et devra en informer le CRAJEP N-A (une seule personne ? Un.e titulaire et un.e suppléant.e sur ce mandat ? Un mandat assuré collégialement par plusieurs personnes – auquel cas c'est à l'association mandatée d'assurer la bonne transmission de l'information ?)

Le mandat a une durée d'un an renouvelable.

Chaque association adhérente peut porter 2 mandats de représentation maximum.

Point de vigilance : c'est bien la parole de l'ensemble des 29 associations adhérentes que l'association mandatée porte lorsqu'elle représente le CRAJEP N-A.

Afin de construire une parole commune : à réception de l'ordre du jour, l'association mandatée doit le soumettre à l'ensemble des membres du CRAJEP N-A en l'envoyant par mail. Un échange peut avoir lieu en interne si une instance a lieu, sinon l'échange se fera par mail.

Afin de porter la parole commune : il est nécessaire de repositionner votre posture lorsque vous prenez la parole au nom de l'ensemble des membres du CRAJEP N-A. Prendre des informations, vous exprimer à partir d'échanges ayant déjà eu lieu sur cette question, porter une parole collectivement construite sur un sujet précis...

Afin de rendre compte de votre mandat : remplir et envoyer à la coordination et à la présidence du CRAJEP N-A le compte-rendu de la réunion. En faire état lors de la prochaine instance du CRAJEP N-A.

SUIVI DES MANDATS DE REPRÉSENTATION

Représenter c'est :

- Être mandaté.e
- Informer
- Préparer
- Contribuer
- Rapporter

Suivi par Olivia Cauët, coordinatrice
06 21 76 43 65

ocauet@crajep-nouvelleaquitaine.org
Copie à presidence@crajep-nouvelleaquitaine.org

Y ajouter le CR officiel reçu

NOM Prénom :

Structure :

Fonction :

Mail :

Tél :

Date :

Espace de représentation :

Ordre du jour :

Compte-rendu :

Parole prise au nom du CRAJEP N-A :

Date de la prochaine réunion :